

Image not found or type unknown



Représentation d'un monument UNESCO sur design étiquette ?

Par **emmal2019**, le **25/03/2019** à **06:32**

Bonjour à tous, Je suis actuellement en train de créer une marque de cosmétiques en France pour un marché chinois. Les produits ne seront vendus qu'en Chine mais fabriqués entièrement en France. Sur le design de l'étiquette nous avons créé un personnage et nous souhaiterions y mettre la Tour Eiffel en arrière plan. Cette tour Eiffel sera dessinée par nos soins mais reconnaissable de tous. Je voulais savoir s'il y avait des restrictions/droit à l'image sur les monuments de l'UNESCO ? Sommes nous légaux si nous créons ce design? Y a til des autorisations à demander? Le produit peut-il être vendu en France en toute légalité? Je vous remercie, Bien cordialement, Emma.